



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Commission d'experts techniques
Fachausschuss für technische Fragen
Committee of Technical Experts

TECH-24006-CTE16-4.4

19.02.2024

Original : EN

16^E SESSION

Proposition de modification de l'appendice I à la PTU ATF (références aux documents techniques)

1. INTRODUCTION

La prescription technique uniforme concernant les applications télématiques au service du fret (PTU ATF) définit les exigences relatives au processus de communication entre entreprises ferroviaires et gestionnaires d'infrastructure, aux bases de données destinées au suivi de la circulation des trains et des wagons et aux informations à fournir aux clients du fret.

La dernière version de la PTU ATF est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, puis son appendice I a été modifié avec pour date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La PTU ATF est équivalente au règlement (UE) n° 1305/2014 de la Commission, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2021/541 de la Commission du 26 mars 2021, relatif à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système « Applications télématiques au service du fret » du système ferroviaire de l'Union européenne (STI ATF).

L'appendice I à la PTU ATF fait référence aux documents techniques publiés et régulièrement mis à jour sur le site Internet de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer, de sorte que les dispositions sur l'informatique sont incorporées dans la COTIF, mais gérées par l'Agence. L'Agence met régulièrement à jour les documents techniques de manière à corriger des erreurs et à tenir compte des retours reçus du secteur. Par conséquent, l'appendice I à la PTU ATF doit lui aussi être régulièrement mis à jour.

Toute modification de l'appendice I constitue formellement une modification de la PTU ATF. Les modifications doivent donc être adoptées par la Commission d'experts techniques (CTE) en application de l'article 20, § 1, lettre b), de la COTIF et des articles 6 et 8a des RU APTU. Le présent document formule des propositions de décisions à cet effet.

2. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

En 2020, l'Agence de l'UE pour les chemins de fer et le Secrétariat sont convenus d'une procédure pour garantir le maintien de l'équivalence entre la PTU ATF et la STI ATF (voir document TECH-20020-WGT40-5e du 20 mars 2020). Selon cette procédure, l'Agence envoie au Secrétariat de l'OTIF les informations concernant les modifications aux documents techniques auxquels il est fait référence dans la STI ATF, puis le Secrétariat de l'OTIF prépare un document sur la base duquel la CTE peut prendre des décisions pour la mise à jour en conséquence de la PTU ATF.

Les descriptions fournies par l'Agence des modifications aux documents techniques et du but de chaque modification figurent au point 4 du présent document.

3. JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS

Les documents techniques listés à l'appendice I de la PTU ATF doivent être modifiés afin de corriger des erreurs, de tenir compte des retours reçus, de suivre les évolutions technologiques et de préserver l'équivalence avec les spécifications appliquées au sein de l'UE.

4. CONTEXTE ET FOND DE LA PROPOSITION

Les modifications sont présentées ci-après avec leur justifications, leur identifiant et l'entité qui les a proposées au sein de l'UE.

4.1 VERSION DE MAINTENANCE 3.4.0 POUR LA STI ATF

La présente partie synthétise les modifications apportées lors des discussions sur la version de référence 3.4.0 au sein du groupe de travail ERA CCM WP. Toutes les modifications sont regroupées en grands axes du cycle de contrôle des modifications de la STI ATF :

1. Correction d'erreurs découvertes dans le document technique ERA-TD-105 « TAF TSI — Annex D.2: Appendix F — TAF TSI Data and Message Model »
2. Ajout de nouveaux éléments ou modification d'éléments facultatifs dans le document technique ERA-TD-105 « TAF TSI — Annex D.2: Appendix F — TAF TSI Data and Message Model »
3. Introduction de modifications aux listes de code et à la documentation dans le document technique ERA-TD-105 « TAF TSI — Annex D.2: Appendix F — TAF TSI Data and Message Model »

4.1.1 CORRECTION D'ERREURS DÉCOUVERTES DANS LE DOCUMENT TECHNIQUE ERA-TD-105 « TAF TSI — ANNEX D.2: APPENDIX F — TAF TSI DATA AND MESSAGE MODEL »

Tableau 1 : Liste des demandes de modification pour correction d'erreurs

<i>Identifiant</i>	<i>Nom de la demande de modification</i>	<i>Demandeur</i>
TELEM00000688	Inclusion of RID 2021 and 2023 provisions in the Dangerous Goods Description in TAF XSD	ERA

Cette demande vise à tenir compte des dispositions actualisées du RID 2021 et 2023 dans l'élément « Dangerous Goods Description » de la « TAF XSD ».

4.1.2 AJOUT DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS OU MODIFICATION D'ÉLÉMENTS FACULTATIFS DANS LE DOCUMENT TECHNIQUE ERA-TD-105 « TAF TSI — ANNEX D.2: APPENDIX F — TAF TSI DATA AND MESSAGE MODEL »

Tableau 2 : Liste des demandes de modification pour des éléments facultatifs nouveaux ou modifiés

<i>Identifiant</i>	<i>Nom de la demande de modification</i>	<i>Demandeur</i>
TELEM00000649	Enlargement of TrainCompositionMessage with Container Information	CER
TELEM00000693	Addition of "BrakingRatio" to TCM/PTCM messages	CER
TELEM00000703	Add Regenerative brake information in TrainCompositionMessage	CER
TELEM00000706	Addition of RelatedLocation in TrainActivity structure	CER
TELEM00000710	Removal WeightOfDangerousGoods from the TrainCompositionMessage	CER
TELEM00000713	Modify wagon section in Consignment Order message	CER
TELEM00000714	Fax number, email and phone number for customers are duplicated in ConsignmentOrderMessage	CER
TELEM00000717	Extend element TrafficType for detailed code lists	CER

Les demandes de modification d'éléments facultatifs suivantes ont été soumises dans le but de modifier ou d'introduire de nouveaux éléments facultatifs dans le document technique ERA-TD-105 « TAF TSI — Annex D.2: Appendix F — TAF TSI Data and Message Model » :

- Demande 649 : Le « TrainCompositionMessage » ne propose actuellement aucun élément concernant les unités de chargement comme les conteneurs ou caisses mobiles. Pour l'heure, aucune unité de chargement ne peut être identifiée dans « TrainComposition ». Les unités de chargement sont déjà équipées de systèmes GPS. Pour que cette information puisse être utilisée pour le suivi des unités de chargement, des informations supplémentaires sont nécessaires dans « TrainCompositionMessage ».
- Demande 693 : En Allemagne, si la capacité de freinage (« BrakingRatio ») d'un train est réduite, la capacité de freinage effective (« BrakingRatio ») est communiquée par l'EF au GI manuellement (appel téléphonique). À l'avenir, DB Netz prévoit de proposer un outil permettant aux EF de communiquer toute capacité de freinage réduite (« BrakingRatio ») via TCM et de recevoir des timings ajustés pour le sillon (offre facultative, sans obligation). Cela remplacera la procédure manuelle actuelle (appel téléphonique) et réduira donc la charge de travail du personnel de conduite des locomotives et du personnel du GI en charge de la régulation. « BrakingRatio » est requis puisque « BrakeWeight » ne peut pas être utilisé par le GI (en Allemagne) pour calculer « BrakingRatio ». La raison en est que de multiples facteurs dans le calcul sont inconnus du GI et font partie de la Conversion de « BrakeWeight » en « BrakingRatio » par l'EF. De plus, « BrakingRatio » ne fait partie des données techniques sur le train que dans les messages de planification (« PathRequest »), mais pas dans le TCM/PTCM. Le TCM/PTCM étant une mise à jour de l'information donnée par l'EF au GI dans la phase de planification, les deux messages devraient contenir les mêmes données.
- Demande 703 : L'ADIF encourage la réduction de la consommation d'énergie via des mesures d'incitation, promouvant ainsi l'utilisation des locomotives et véhicules disposant du freinage par récupération (« RegenerativeBraking »). Les EF doivent donc indiquer si la locomotive utilisée dispose de la fonction « RegenerativeBraking ». Dans la mesure où il est possible de désactiver « RegenerativeBraking » sur certaines locomotives, les EF doivent déclarer que le freinage par récupération n'est pas désactivé pour bénéficier de la prime d'incitation. Cela ne vaut que pour les locomotives électriques avec alimentation électrique extérieure (caténaire dans le cas de l'ADIF).
- Demande 706 : Permettre aux EF et GI de décrire les différences entre les trains à deux endroits différents via « TrainActivity ».
- Demande 710 : Pour simplifier le message TCM et éviter toute confusion quant à savoir où déclarer le poids des marchandises dangereuses, il est proposé de supprimer la première occurrence redondante de « WeightOfDangerousGoods » et de restructurer « DangerousGoodsDetails » en l'éliminant et en remontant le sous-élément orphelin « DangerousGoodsIndication ».
- Demande 713 : La section relative aux wagons a dû être refondue pour éviter que le système exige d'entrer les numéros NHM en double pour les conteneurs vides.
- Demande 714 : Le numéro de fax, l'adresse électronique et le numéro de téléphone des clients sont en double dans « ConsignmentOrderMessage ». La demande 714 propose de supprimer « Section Contacts ConsignmentOrderMessage/COMS/COM/Customers/Contacts ».
- Demande 717 : Remplacement de la demande 640 (rejetée), qui visait également à étendre « TrafficType », par une solution technique différente, comme demandé par le groupe de travail de l'Agence sur la gestion du contrôle des changements (ERA CCM WP). Le 9 novembre 2022, l'ERA CCM WP a approuvé le principe de la demande 640, mais pas la solution proposée (à savoir extension de « TrafficType » avec une longueur maximale de 9 caractères, pour les valeurs

préfixées par les codes réseaux). L'ERA CCM WP a suggéré d'utiliser à la place un élément de type complexe et de proposer des champs distincts pour le code réseau et pour le type de trafic lui-même au lieu de concaténer les deux.

4.1.3 INTRODUCTION DE MODIFICATIONS AUX LISTES DE CODE ET À LA DOCUMENTATION DANS LE DOCUMENT TECHNIQUE ERA-TD-105 « TAF TSI — ANNEX D.2: APPENDIX F — TAF TSI DATA AND MESSAGE MODEL »

Tableau 3 : Liste des demandes de modification pour listes de code modifiées

<i>Identifiant</i>	<i>Nom de la demande de modification</i>	<i>Demandeur</i>
TELEM00000695	Annotation update - TypeOfRequest and TypeOfRequestCode	CER
TELEM00000696	Annotation update – ProcessType	CER
TELEM00000702	New objects in the ObjectType list	CER
TELEM00000704	Clarification of TrainActivity type codes 0044 to 0047 "connecting service"	CER
TELEM00000705	Info on loco-charging in TrainActivity	CER
TELEM00000707	TimingQualifierCode – Code list update	CER
TELEM00000708	ProcessType – Code list update	CER
TELEM00000713	Modify wagon section in Consignment Order message	CER

Les demandes de modification suivantes ont été soumises dans le but d'introduire de nouvelles valeurs de la liste de codes et/ou des mises à jour de la documentation dans le document technique ERA-TD-105 « TAF TSI — Annex D.2: Appendix F — TAF TSI Data and Message Model » :

- Demande 695 : L'annotation actuelle dans le schéma xsd secteur de la STI ATF, version 3.2.0.0, n'est pas alignée avec le « JSG Handbook » et ne tient pas compte du nouvel élément « ProcessType » ajouté au schéma dans la version 3.1.0.0.
- Demande 696 : L'annotation actuelle dans le schéma xsd secteur de la STI ATF, version 3.2.0.0, ne tient pas compte des éléments « TypeOfRequest » et « TypeOfRequestCodes ».
- Demande 702 : Des objets supplémentaires devraient être définis pour que puissent être supportés les objets supplémentaires du modèle de capacité et plus tard la fourniture de capacités de l'environnement informatique TTR. De nouveaux types d'objets devraient être créés pour l'annonce des besoins de capacités et pour le modèle de capacités.
- Demande 704 : Clarification des codes 44 à 47 pour les services de correspondance. Cette demande remplace la demande 352, à la suite de retours reçus de DB Netz et Trafikverket, en utilisant la contribution de DB Netz pour la nouvelle annotation.
- Demande 705 : Élargissement de la liste des codes d'activité du train pour inclure un nouveau code indiquant qu'une locomotive alimentée par batterie ou hybride doit être chargée sur un site.
- Demande 707 : Mise à jour de la liste des codes de l'attribut « TimingQualifierCode » pour l'aligner sur les « Timer Qualifier Codes » supplémentaires dans l'annotation de l'élément « TimingAtLocation » introduit par la précédente demande 660.

- Demande 708 : Alignement du schéma sur les types de processus décrits dans le manuel du secteur et couverture des futurs besoins des entreprises avec de nouveaux types de processus.
- Demande 713 : Refonte de la section relative aux wagons pour éviter que le système exige d’entrer les numéros NHM en double pour les conteneurs vides.

4.2 VERSION DE MAINTENANCE 3.4.1 POUR LA STI ATF

4.2.1 AJOUT DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS OU MODIFICATION D’ÉLÉMENTS FACULTATIFS DANS LE DOCUMENT TECHNIQUE ERA-TD-105 « TAF TSI — ANNEX D.2: APPENDIX F — TAF TSI DATA AND MESSAGE MODEL »

Tableau 4 : Liste des demandes de modification pour des éléments facultatifs nouveaux ou modifiés

<i>Identifiant</i>	<i>Nom de la demande de modification</i>	<i>Demandeur</i>
TELEM00000689	Inclusion of new actors "Carrier", "Loader", "Filler" and "Unloader" in ConsignmentOrderMessage for the purposes of RID 1.4.3.6 and 1.4.2.2.5.	ERA
TELEM00000709	Update of ILUDataQueryMessage and ILUDataMessage	CER
TELEM00000715	Remove wagon movement messages	CER
TELEM00000716	Create new Wagon Status Message	CER
TELEM00000721	Precision of the signal quality in GNSS_DynamicPosition element	CER
TELEM00000723	Adapt list in element "Severity" in ErrorMessage	CER
TELEM00000724	IntermodalTransportData should have maxOccurs="unbounded"	CER

Les demandes de modification suivantes ont été soumises dans le but de modifier ou d’introduire de nouveaux éléments facultatifs dans le document technique ERA-TD-105 « TAF TSI — Annex D.2: Appendix F — TAF TSI Data and Message Model » :

- Demande 689 : Ajout des nouveaux acteurs « Carrier » (transporteur), « Loader » (chargeur), « Filler » (remplisseur) et « Unloader » (déchargeur) pour satisfaire aux exigences du RID.
- Demande 709 : Ajout des nouveaux messages « ILUDataQueryMessage » et « ILUDataMessage » pour permettre la mise en œuvre de la STI ATF révisée.
- Demandes 715 et 716 : Demandes visant à permettre la mise en œuvre de la STI ATF révisée en ce qui concerne les messages d’événements relatifs aux wagons.
- Demande 721 : Demande visant à améliorer les capacités en matière de fourniture d’informations sur la qualité du signal pour la localisation via GNSS.
- Demande 723 : Réduction de l’élément « Severity » à des messages d’avertissement et d’erreur.
- Demande 724 : Optimisation de l’élément facultatif « IntermodalTransportData » pour qu’il apparaisse un nombre de fois illimité dans l’élément « WagonData ».

Des informations détaillées sur ces demandes de modifications sont disponibles à l’annexe I.

4.2.2 INTRODUCTION DE MODIFICATIONS AUX LISTES DE CODE ET À LA DOCUMENTATION DANS LE DOCUMENT TECHNIQUE ERA-TD-105 « TAF TSI — ANNEX D.2: APPENDIX F — TAF TSI DATA AND MESSAGE MODEL »

Tableau 5 : Liste des demandes de modification pour listes de code modifiées

<i>Identifiant</i>	<i>Nom de la demande de modification</i>	<i>Demandeur</i>
TELEM00000711	Update of MessageType code list	CER
TELEM00000722	Reserve a message type for sector RunningStatusReportMessage	CER

Les demandes de modification suivantes ont été soumises dans le but d'introduire de nouvelles valeurs de la liste de codes et/ou des mises à jour de la documentation dans le document technique ERA-TD-105 « TAF TSI — Annex D.2: Appendix F — TAF TSI Data and Message Model » :

- Demandes 711 et 722 : Mise à jour de la liste de codes de types de message avec les messages les plus récents.

PROPOSITIONS DE DÉCISIONS

- La Commission d'experts techniques prend note des modifications aux documents techniques de l'Agence de l'UE pour les chemins de fer auxquels il est fait référence dans la PTU ATF, telles qu'elles figurent dans le document TECH-24006-CTE16-4.4
- En application de l'article 20, § 1, lettre b), de la COTIF et des articles 6 et 8a des RU APTU, la Commission d'experts techniques adopte les modifications à l'appendice I de la prescription technique uniforme concernant les applications télématiques au service du fret (PTU ATF) du 1^{er} janvier 2023, tel que modifié en dernier lieu le 1^{er} janvier 2024. Les modifications à l'appendice I de la PTU ATF sont énoncées dans le document TECH-24006-CTE16-4.4.
- La Commission d'experts techniques donne instruction au Secrétaire général de publier l'appendice I à la PTU ATF modifié sur le site Internet de l'Organisation.

Annexe au document TECH-24006-CTE16-4.4

Appendice I
Liste des documents techniques

Nº	Référence	Titre	Version	Date
1	ERA-TD-100	TAF TSI - Annex A.5: Figures and sequence diagrams of the TAF TSI messages	3.0	26.05.2021
2	ERA-TD-101	TAF TSI - Annex D.2: Appendix A (Wagon/ILU Trip Planning)	2.0	17.10.2013
3	ERA-TD-102	TAF TSI - Annex D.2: Appendix B - Wagon and Intermodal Unit Operating Database (WIMO)	3.0	15.06.2021
4	ERA-TD-103	TAF TSI - Annex D.2: Appendix C - Reference Files	3.0	15.06.2021
5	ERA-TD-104	TAF TSI - Annex D.2: Appendix E - Common Interface	3.0	15.06.2021
6	ERA-TD-105	TAF TSI - Annex D.2: Appendix F - TAF TSI Data and Message Model	3.3.0	15.12.2022
7	ERA-TD-105	TAF TSI — Annex D.2: Appendix F — TAF TSI Data and Message Model	3.4.0	15.06.2023
8	ERA-TD-105	TAF TSI — Annex D.2: Appendix F — TAF TSI Data and Message Model	3.4.1	15.12.2023